

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Février 2011

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Jean-Pierre TERREFOND, Raymond ROUDY, Colette MOUSNIER, Georgette COURARIE, Jean-Marie LAFORGE, Jean-Jacques LAVALLADE, Guy PEYRAT, Alain GILARDIE, M-C FRICONNET, Sandrine GLANGETAS.

**Absents excusés** : Patrick BERNARD. Rudolph WIJBURG

**Absente** : Martine CHABOT.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 11 Février à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Pierre TERREFOND, Maire, adressée à tous les conseillers le 4 Février et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de traiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de fixer la date du repas des anciens. Le Conseil Municipal retient le Samedi 30 Avril à midi.

## **Ordre du jour**

- Remplacements du personnel communal,
- Subventions diverses,
- Responsable cantonniers,
- Point Boulangerie,
- Banarêt,
- Cabinet médical,
- Pharmacie,
- Questions diverses

**le compte rendu du 18 Décembre est adopté à l'unanimité.**

## **1/ REMPLACEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lorsqu'une employée communale est absente pour une courte durée, il faut dans l'urgence pourvoir à son remplacement et payer les heures ainsi effectuées. Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, : Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'organiser les remplacements lorsqu'ils seront nécessaires et de payer les heures effectuées pour l'année 2011.

De plus, Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable de programmer le remplacement de la secrétaire de Mairie au vu de son congé maternité qui débiterait début juin. Pour cela, il annonce qu'il a prit contact avec le Centre de Gestion pensant qu'il y avait un service de remplacement or, il s'avère qu'actuellement il n'y en a plus. Cependant, le centre de gestion doit reprendre contact avec la Mairie.

**M-C FRICONNET** prend la parole en disant que la démarche est faite maintenant il faut attendre ce que va proposer le centre de gestion !

## **2/ SUBVENTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu diverses demandes de subventions comme : l'ADIL, UDAF, CCI d'ANGOULEME, Secours Populaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette ces demandes.

En ce qui concerne la demande faite par la Mairie de St Martial de Valette concernant la scolarité d'un enfant de la Commune en classe d'intégration scolaire d'un montant de 619€, le Conseil Municipal accepte de verser cette somme.

## **3/ RESPONSABLE CANTONNIERS**

**Jean-Jacques LAVALLADE** informe le Conseil Municipal que, vu la situation toujours difficile d'entente entre les cantonniers et étant donné qu'il n'a pas de soutien comme il se devrait, il ne souhaite plus être responsable des cantonniers mais il tient à préciser qu'il reste au service de la population. Il déplore aujourd'hui cette situation et pense que si elle avait été traitée en "temps et en heure", celle-ci serait beaucoup plus paisible.

Monsieur le Maire annonce qu'il le remplace dans cette fonction.

#### 4/BOULANGERIE

Monsieur le Maire indique que le sous-seing a été signé début janvier et que normalement l'acte définitif se signera courant Mars.

*Jean-Jacques LAVALLADE* demande de combien seront les mensualités ?

Monsieur le Maire lui répond environ 450 € à 500 €

*Jean-Jacques LAVALLADE* pense qu'il faut garder une marge, il demande ensuite comment la Commune va payer ?

Monsieur le Maire lui indique : avec l'avance de trésorerie qui a été ouverte l'an dernier ! Il rajoute que sur le plan financier, l'opération est désormais la suivante :

• Achat des murs	:	25 000.00 €
• Travaux d'aménagement	:	40 005.00 €
• Acquisition matériels	:	48 000.00 €
• Honoraires	:	4 000,00 €
• Frais annexes	:	1 600 .00 €
<b>Le montant total de la dépense H.T. s'élève donc à €</b>	<b>:</b>	<b>118 605,00 €</b>

Le financement, au vu des informations communiquées par les services concernés pourrait s'établir ainsi :

• Subvention FISAC	:	28 401.50€
• Subvention Conseil Régional	:	17 601.00 €
• Conseil Général	:	17 601.00 €
• Emprunt	:	55 001.50 €
<b>Soit un total de</b>	<b>:</b>	<b>118 605.00 €</b>

#### 5/BANARET

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Messieurs VALERO et CHAPUIS afin de trouver une solution pour que le Banarêt redevienne un outil du développement touristique local. En effet, il trouve dommage qu'un tel complexe soit vide et que rien ne soit fait pour faire changer les choses.

Le prix de cet investissement avoisinerait les 400 000€. La solution la plus évidente serait que la Commune achète le Banarêt pour environ 200 000€ et que le Conseil Général ainsi que le Conseil Régional subventionnent cette opération.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à poursuivre les négociations.

#### 6/CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que différentes pistes ont été explorées dans le but de créer un cabinet médical. Pour cela, il a rencontré à plusieurs reprises l'Architecte de L'ATD.

Il s'avère que la meilleure solution pour l'implantation du cabinet serait l'aménagement du hall de la mairie. En effet, il y a très peu de problèmes d'accessibilité à résoudre et cet aménagement semble être le moins coûteux.

*Colette MOUSNIER* pense qu'il y a une réglementation à respecter.

*Alain GILARDIE* dit qu'il faut prendre contact avec l'ARS pour être aux normes.

*Colette MOUSNIER* demande si la piste du salon de coiffure, qui est à vendre, a été explorée ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il a rencontré Madame PRINCE mais que la location est trop élevée et qu'il serait dommage de verser un loyer alors que d'autres bâtiments appartenant à la Commune sont vides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

#### 7/ PHARMACIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour pérenniser l'existence de la pharmacie à Bussière de procéder à l'achat des murs de celle-ci.

En effet, le bail qui lie l'actuel propriétaire des murs à l'exploitant du fond, génère un loyer qui est difficilement supportable. Cet achat sera suivi immédiatement d'une cession sous forme de crédit-bail et cette opération permettrait de diminuer de façon significative le coût d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de demander à la Communauté de Communes du Périgord Vert Granitique de porter cette opération.

## **8/QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération, comme l'an dernier, concernant les différents actes d'achats ou d'échanges de terrains établis par actes administratifs et ce pour l'année 2011. Il s'agit en effet de désigner un Adjoint afin qu'il représente la Commune. Monsieur le Maire propose Guy PEYRAT. Le Conseil Municipal accepte cette nomination.

Monsieur le Maire indique que les Élections Cantonales auront lieu les 20 et 27 Mars prochain. Il demande à chacun de donner ses disponibilités afin d'établir le tableau de service.

Monsieur le Maire demande à Messieurs ROUDY et PEYRAT s'ils savent où passent les limites de la route menant au lieu dit "La Brousse" ? La commission chemins se rendra sur place.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M et Mme TRIJAU qui souhaitent construire une maison d'habitation en face de l'école primaire, le permis de construire va être déposé sans tarder mais par temps de pluie, l'eau se déverse sur le terrain de la future construction car il n'y a pas de fossé. La commission travaux va se rendre sur les lieux.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ELDRIDGE qui souhaite acheter le terrain derrière l'ancienne salle des fêtes car celui-ci est attendant à son jardin, de plus il en fait déjà l'entretien. Le Conseil Municipal, ne souhaite pas vendre car c'est le seul accès pour aller derrière la salle des fêtes.

En ce qui concerne les différents dossiers chemins (Les Tuilières et La Bourgeade), Monsieur le Maire va prendre contact avec M. Georges CHATENOUD, Géomètre à Thiviers.

**Georgette COURARIE** demande quand vont se terminer les travaux de peinture à la cantine ?  
Monsieur le maire lui répond pendant les vacances.

**Sandrine GLANGETAS** fait un bref compte rendu du conseil d'école. Elle donne les effectifs pour la rentrée prochaine en précisant bien que ces chiffres ne sont pas les définitifs.

14 PS – 8MS – 11 GS – 9 CP – 15 CE1 – 13 CE2 – 9 CM1 – 8 CM2.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il faudra certainement prévoir l'embauche d'une aide scolaire.

**Jean-Jacques LAVALLADE** demande si ce poste sera à mi-temps ?

Monsieur le Maire répond que ce poste serait de 24h.

**Alain GILARDIE** pense que ce n'est pas toujours à Bussière de supporter cette dépense !

**Colette MOUSNIER** rejoint son avis.

Monsieur le Maire dit que pour le moment c'est à l'étude, que peut-être cette personne bénéficiera d'un contrat d'accompagnement dans l'Emploi subventionné à environ 80%.

**Sandrine GLANGETAS** indique également qu'il faudrait réfléchir pour la mise en place d'une aide aux devoirs.

**Colette MOUSNIER** dit que toutes ces prestations ont un coût et que la commune ne pourra pas continuer à payer, à un moment donné il va falloir revoir le système.

**Jean-Marie LAFORGE** demande si le point à temps va être repris en montant aux Tuilières ?  
Monsieur le Maire lui indique que oui.

Une discussion est engagée concernant les corbeaux qui logent sur la toiture de l'Église.

**Colette MOUSNIER** pense qu'il faut agir car à force ils vont faire des dégâts et ça coûtera cher à la commune.

**Colette MOUSNIER** demande si les cantonniers peuvent boucher les trous sur la route de Chez Marot. Elle demande également au personnel de faire attention à la lumière qui reste allumée dans la cage de l'escalier de la Mairie. Monsieur le Maire pense qu'il faut mettre un minuteur.

**Colette MOUSNIER** demande s'il y a de la demande pour la location des logements aux écoles ?  
Monsieur le Maire lui indique qu'il a eu 2 appels mais que c'était urgent or les travaux aux logements ne sont pas encore terminés.

**Colette MOUSNIER** n'est pas satisfaite que la secrétaire de Mairie accompagne les enfants de l'école primaire à la cantine, elle pense que ce n'est pas son rôle.

Monsieur le Maire lui rétorque que si elle trouve une autre solution qu'elle le dise car lui il ne voit pas comment on peut embaucher quelqu'un pour 10 minutes par jour d'école.

**Colette MOUSNIER** pense qu'il faut tout simplement réorganiser .....

**Colette MOUSNIER** demande si la commission finance a commencé à travailler sur le budget primitif 2011 ? Monsieur le Maire que celle-ci s'est réunie 1 fois et qu'ils ont évoqué le fonctionnement dépenses uniquement car M-C FRICONNET était alitée.

**Alain GILARDIE** demande si le cabinet médical va être programmé cette année et inscrit au BP 2011?

Monsieur le Maire lui assure que oui.

**Alain GILARDIE** informe le Conseil Municipal qu'il a voulu installer le défibrillateur mais que l'alarme s'enclenche tout le temps. Monsieur le Maire dit qu'il va y regarder !

**Jean-Jacques LAVALLADE** demande si le nécessaire va être fait concernant le chemin PANIVOL ? Il s'inquiète également de ne pas voir d'acte signé pour le chemin de Tartou ! Il demande également si les panneaux du "dos d'âne" sur la route de "chez Jouanny" sont commandés ?

**Raymond ROUDY** questionne Monsieur le Maire sur la rampe de protection à l'étang en bas de l'école maternelle ? Il demande quand elle va être installée ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il va s'en occuper.

**Raymond ROUDY** s'inquiète de voir la maison route de Busserolles en très mauvais état et craint qu'elle n'entraîne d'autres dégâts !

Monsieur le Maire lui explique qu'il a fait 2 courriers recommandés et que malheureusement il n'y a jamais eu de suite mais que si ça continu, il sera obligé de prendre un arrêté de péril.

**La séance est levée à minuit**